

EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES
Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

CRESSAT PRÈS GUERET (23)

14 juillet 2012

PLAN D'EAU MUNICIPAL

PARKING GRATUIT pour EXPOSANTS

COUPES aux CACS-RCACS, 1^{er} Exc. toutes classes (Récompenses non cumulables)

Plaques de chenil aux Excellents

SERVICE 7 pièces PORCELAINE de LIMOGES, à chaque « Meilleur de Groupe » et à la meilleure meute,
Au Meilleur de l'Exposition : SERVICE 13 pièces PORCELAINE de LIMOGES.

PARTICIPATION AUX FRAIS

1 ^{er} chien, catalogue et cage inclus.....	35,00 €
2 ^e chien	25,00 €
3 ^e chien	20,00 €
4 ^e et suivants	10,00 €
<i>Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent obligatoirement appartenir au même maître (fichier SCC)</i>	
Meute (6 chiens avec participation en classe individuelle)	60,00 €
Chien suivant dans la meute (par chien)	10,00 €
Classe Élevage / Lot d'Elevage	10,00 €
Puppy, Vétéran	15,00 €
Couple, Paire, chien ne concourant pas	5,00 €
Confirmations seules (sans participation à l'exposition)	25,00 €
Adhésion S.C. Creuse	3,00 €

Chèques établis à l'ordre de la SOCIÉTÉ CANINE DE LA CREUSE

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

**Engagement possible sur Internet sur le site www.cedia.fr
Règlement par carte bancaire sécurisé**

Seuls les engagements internet sur cedia.fr sont pris en compte

Renseignements - Engagements :

J. LASSANDRE - Peyzat 8 - 23380 GLENIC

Tél. / Fax : 05 55 81 89 89

JURY PRESSENTI

1^{er} groupe

Chiens de Berger Belges..... M. EYMAR DAUPHIN
Bergers de Brie, de Beauce, des Flandres, de Picardie,
Colley Barbu, Chiens de Berger Hollandais, des Carpathes,
des Tattras, de la Maremme, Bergers des PyrénéesM. KARCHER
Berger Australien
(race invitée).....Mme DESSERNE/M. BRASSAT LAPEYRIERE
Berger Allemand et autres races du groupeMme DESSERNE

2^e groupe

Dogue Allemand, Terre Neuve, Landseer,
Hovawart, LeonbergM. MEDARD RINGUET
Mastiff, Chien de Montagne des Pyrénées, Sarplaninac.....M. KARCHER
Autres races du groupeMM. MEDARD RINGUET/VOILET

3^e groupe

Toutes les races du groupeM. ESCOFFIER

4^e groupe

Tous les TeckelsM. MEDARD RINGUET

5^e groupe

Spitz, Chow Chow, Eurasier, Basenji, Akita Américain M. ESCOFFIER
Autres races du groupeM. VOILET

6^e groupe

Ariégeois, Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeois,
Beagle, Beagle harrier, Harrier,
Basset Artésien Normand, Chien d'Artois M. THONNAT
Griffons Nivernais, Griffons Vendéens M. EYMAR DAUPHIN
Autres races du groupe M. ROUSSET

7^e groupe

Braques Allemand, d'Auvergne, du Bourbonnais, Pointer..... M. PICOT
Drahthaar, Barbu Tchèque, Braques de Weimar,
Braques Hongrois, Braques Français..... M. EYMAR DAUPHIN
Braque Portugais..... M. GOUBIE
Griffon Korthals, Epagneul Breton,
Petit Epagneul de MünsterM. GALLET LACHAISE
SPÉCIALE SETTER ANGLAIS,
Setters Irlandais, Gordon M. REGNIER
Autres races du groupe MM. EYMAR DAUPHIN/GOUBIE

8^e groupe

Toutes les races du groupe M. GOUBIE

9^e groupe

Caniche, Epagneul nain Continental, Petit Chien Russe,
Carlin, Boston Terrier, Bouledogue FrançaisM. ESCOFFIER
King et Cavalier King Charles.....M. KARCHER
Toutes les autres races du groupeM. MEDARD RINGUET

10^e groupe

SPÉCIALE PETIT LÉVRIER ITALIEN,
et toutes les autres races de lévriers M. BRASSAT LAPEYRIERE

**Race invitée : Berger Australien
engagement gratuit, par courrier uniquement.**

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE
DES ENGAGEMENTS LE 25 JUIN 2012**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À CRESSAT, LE 14 JUILLET 2012

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

LOGEMENT - Tous les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 50 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte est la date anniversaire le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 25/06/2012, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 25/06/2012 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine de la Creuse. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 25 juin 2012. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), «Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.» (Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&C=M&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Chiens à oreilles coupées : lire la rubrique "Refus ou exclusions, §2.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois** sauf

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retriever	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront reloués.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

CRESSAT - Samedi 14 Juillet 2012

EXPOSITION CANINE NATIONALE avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

N° d'arrivée

Engagements à adresser à J. LASSANDRE - Peyzat - 23380 GLENIC

Par internet sur le site www.cedia.fr - Règlement par carte bancaire.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ. - Paiement à l'ordre de la Société Canine de la Creuse

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 25 JUIN 2012

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : _____ N° LO : _____
ou identification par transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retriever, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature ou longueur du poil : Bergers Allemand, Blanc Suisse, Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Petit Chien Russe, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retriever, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	--	---	---	---

Né le : ____/____/____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Ne concourant pas Meute Classe Elevage Paire Couple Confirmation

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé	Sommes
Intermédiaire (15 à 24 mois)
Ouverte (à partir de 15 mois)
Travail (à partir de 15 mois).....
Champion (à partir de 15 mois).....
Jeune (entre 9 et 18 mois)
Puppy (entre 6 et 9 mois)
Vétéran (8 ans minimum)
Ne concourant pas
Classe élevage
Meute(s).....
Couple
Paire
Confirmation seule (voir au verso)
Adhésion à la S.C. de la Creuse : 3 €
TOTAL €

Attention, il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception, vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'expo !!!

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16 h 00.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____



ROYAL CANIN

RESTAURATION ASSURÉE SUR LE SITE
par les bénévoles du Comité des Fêtes

Possibilité de prendre les repas
à l'abri sous chapiteau

Joindre obligatoirement :

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour les chiens venant de l'étranger, et ceux appartenant à la 2^e catégorie.
 - Photocopie des justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail
 - Votre règlement à l'ordre de la S.C. de la Creuse par Chèque bancaire ou postal, mandat lettre, et pour les étrangers : mandat international exclusivement.
- Par internet sur le site www.cedia.fr, règlement par carte bancaire, paiement sécurisé.

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 25 juin 2012

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{re} ou 2^e cat.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien et Chien de rouge de Hanovre et de Bavière :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du CRHB (Chien de rouge de Hanovre et de Bavière) notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

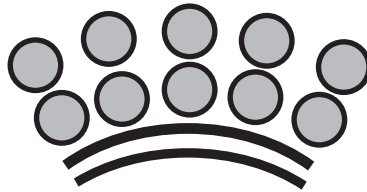
Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 25 juin 2012.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Réponses _____



ROYAL CANIN

Retourner ce coupon d'engagement et le règlement à : LASSANDRE Jean - Peyzat - 23380 GLENIC

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE
(chien ne participant pas à l'exposition)
Se présenter au secrétariat à 9h00**

Race : _____ Sexe : _____

Tatouage français : _____ N° LOF : _____ Né le : _____ / _____ / _____
ou identification par transpondeur

Nom du Chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Tarif de l'engagement : 25 € à l'ordre de la Société Canine de la Creuse.

Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception

BULLETIN D'ADHESION A LA SOCIETE CANINE DE LA CREUSE (Facultatif)

Je soussigné, renouvelle mon adhésion ou demande à être membre de la société Canine de la Creuse

Nom : Prénom :

Race possédée : Tél.

Adresse :

Code postal : Ville :

Je joins la somme de 3 € montant de la cotisation 2012 à l'ordre de la S.C. de la Creuse (règlement séparé de l'engagement à l'exposition)

Fait à : le : Signature